



## "L'art de revendiquer le succès sans y avoir contribué: l'opportunisme syndical."

Nous avons récemment pris connaissance d'un communiqué de l'UFAP affirmant leur implication dans l'amélioration de l'indemnisation des jours de « **Compte Épargne Temps** ».

**Cependant, il est essentiel de clarifier que cette avancée est liée aux changements de catégorie, une réforme que FO Justice a ardemment défendu, malgré l'opposition du bloc dirigé par ces «syndicalistes acteurs» qui aujourd'hui semblent vouloir s'en attribuer les mérites.**

Il est ironique de constater que ces mêmes syndicalistes, qui avaient voté CONTRE le passage du CEA de la Catégorie C à B, et du CDC de B à A, cherchent maintenant à tirer profit des bénéfices résultant directement de cette réforme. Cette attitude s'inscrit dans un schéma de malhonnêteté et d'opportunisme que nous avons déjà observé par le passé.

En ce qui concerne la mise en paiement des jours de CET, nous informons nos collègues que, suite au changement de catégorie effectif depuis le 1er janvier 2024, l'indemnisation connaîtra un léger délai.

La DAP a confirmé que cette indemnisation débiterait après la notification des arrêtés de reclassement, prévue pour le printemps.

### **Nous tenons à rappeler les nombreuses améliorations apportées par notre réforme historique :**

- **Une augmentation significative des salaires.** Une hausse notable des revenus a été mise en place, améliorant ainsi le pouvoir d'achat et la qualité de vie de nos collègues. Cette augmentation n'est pas anodine; elle représente une reconnaissance concrète de leur travail et de leur dévouement.
- **Un nombre important de promotions.** FO Justice a facilité un nombre accru d'opportunités, offrant ainsi des perspectives de carrière plus larges et plus gratifiantes. Ces promotions ne sont pas seulement des avancements professionnels, mais aussi des témoignages de l'appréciation de l'engagement de nos collègues.
- **Un renforcement des parcours de carrière.** Le développement et l'enrichissement des parcours professionnels ont été une priorité, permettant à chacun de voir son travail reconnu et sa carrière évoluer de manière significative.
- **Des pensions de retraite plus avantageuses.** En améliorant les conditions de retraite, nous avons assuré une sécurité financière accrue pour l'avenir, reconnaissant l'importance du bien-être à long terme de nos collègues.
- **Une augmentation du taux des heures supplémentaires dès janvier 2024.** Cette mesure reconnaît la valeur du temps et de l'effort supplémentaire fournis par nos personnels, en assurant une rémunération juste et appropriée.
- **Une revalorisation de l'indemnisation des CET. L'amélioration des conditions d'indemnisation des Comptes Épargne Temps est un pas de plus vers une juste reconnaissance du dévouement et de la flexibilité de nos collègues.**

Ces avancées, autrefois critiquées et dénigrées, sont maintenant reconnues, rappelant des événements où, la CGT et d'autres OS avaient fini par rejoindre notre position et ce retournement de situation met en lumière la nature opportuniste de certains acteurs syndicaux.

Grâce à ses actions déterminées, FO Justice démontre ainsi son efficacité et sa dévotion à la cause des camarades travaillant tous les jours dans les conditions que nous connaissons tous. Notre organisation syndicale se distingue par sa capacité à réaliser des avancées concrètes, affirmant son rôle de défenseur acharné des intérêts du plus grands nombres.

UISP - FO Justice LYON  
Le 29 janvier 2024

